



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 27 MAI 2024, À 17 h, AU 19, AVENUE MARQUETTE,
EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

SONT PRÉSENTS :

M.	Michel Desbiens	Maire
M.	Sylvain Girard	Conseiller
Mme	Joannie Lajeunesse	Conseillère
M.	Alain Charest	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
Mme	Odette Lavigne	Conseillère
Mme	Lysandre St-Pierre	Conseillère

SONT ABSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
M.	Michel Beaulieu	Conseiller
M.	Marc Rainville	Conseiller

SONT AUSSI PRÉSENTES :

Mme	Jeanie Caron	Trésorière et directrice des ressources financières et matérielles
Mme	Joanie Perron	Greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Michel Desbiens, constatant quorum, ouvre la séance à 17 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Odette Lavigne

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
13 MAI 2024**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024, à 19 h 30, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024, à 19 h 30, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2024-207

Rés. 2024-208



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4. APPEL D'OFFRES 2024-18 - DÉMOLITION DE DIVERS BÂTIMENTS

Rés. 2024-209

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie portant le numéro ST2024-16 et d'octroyer le contrat à l'entreprise CMI Côte-Nord pour la démolition des bâtiments du pavillon du Vieux-Poste, l'ancien dépanneur Bonne Entente ainsi que la structure de bois au-dessus du vivarium, situé à l'arrière de la Maison de la Faune pour la somme de 114 223 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2024-18. La somme sera puisée à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-1108 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN HUIT DISTRICTS ÉLECTORAUX

Considérant que la Ville a adopté, le 20 avril 2020, le Règlement 2020-1006 concernant la division du territoire de la municipalité en huit districts électoraux;

Considérant qu'aux fins de l'élection générale devant se tenir le 2 novembre 2025, la Ville est tenue de réviser la division de son territoire en districts électoraux;

Considérant que la population de la ville est, pour l'année 2024, de 20 684 personnes, suivant le Décret 1836-2023 publié dans la Gazette officielle du Québec;

Considérant que le nombre d'électeurs non domiciliés était de 3 en mars 2024;

Considérant que le nombre de districts électoraux doit être d'au moins 8 et d'au plus 12;

Considérant que la liste du Directeur général des élections contenait, en date du 11 janvier 2024, 16 075 électeurs;

Considérant que les districts électoraux doivent être délimités de façon à assurer la plus grande homogénéité possible de chacun et en tenant compte des barrières physiques, des tendances démographiques, des limites des paroisses, de la superficie et de la distance;

Considérant que les districts électoraux doivent être délimités de façon à ce que le nombre d'électeurs ne soit ni supérieur, ni inférieur à plus de quinze pour cent (15 %) du quotient obtenu par la division du nombre total d'électeurs de la municipalité par le nombre de districts;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 15 avril 2024;

Considérant que le conseil municipal a adopté par résolution le 29 avril 2024, un projet de règlement concernant la division du territoire de la municipalité en huit districts électoraux;

Rés. 2024-210

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

D'adopter le Règlement 2024-1108 concernant la division du territoire de la municipalité en huit districts électoraux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

7. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 17 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MICHEL DESBIENS
MAIRE

JOANIE PERRON
GREFFIÈRE

Rés. 2024-211